



Présents	11
Pouvoir(s)	3
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14  
**Date de convocation du Conseil Municipal** : 11 septembre 2024  
**Présents** : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.  
**Absents excusés** : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU).  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.  
**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSILLAT Florence

**OBJET : Dispositif Boost'Comm'Une 2023-2026**  
**Rénovation énergétique : changement des éclairages intérieurs des bâtiments communaux (opération n°3)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a reconduit le dispositif Boost'Comm'Une qu'il avait instauré en 2020 pour la période 2020-2022. Le nouveau dispositif est mis en place pour une durée de trois ans de 2023 à 2026.

Pour rappel ce dispositif est une aide à l'investissement des Communes pour des projets d'aménagement des espaces publics, des voies de circulation et des bâtiments communaux.

La dotation attribuée à la Commune de Genouillac est de 30 000 €uros, pour la période 2023-2026, représentant 25 % du montant HT des investissements éligibles.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de présenter une opération de rénovation énergétique : changement des éclairages intérieurs des bâtiments communaux -fiche opérationnelle n°3.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dispositif départemental « Boost'Comm'Une »( 25 %)	1 222.06
Fonds propres Commune	3 666.18
	<hr/>
HT	4 888.24
TVA	977.65
TTC	5 865.89

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Arrête** le budget prévisionnel ci-dessus,

**Sollicite** l'attribution de la subvention départementale « Boost'Comm'Une » pour la fiche opérationnelle n°3.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse  
023-212308902-20240920-2308920240028DE  
Date de transmission et de réception Préfecture : 21/10/2024  
Date de publication : 21/10/2024

